

Vente immobiliere lors d'un héritage.

Par belette, le 02/03/2008 à 17:10

BONJOUR,

voici ma question:

Mon grand pére paternel décédé avait 3 freres dont mon pere décédé.

Avec mon frere nous représentons mon pere.

Mon grand pere etait propriétaire d'un appartement.

Je souhaiterai savoir quels documents devrait m'envoyer la notaire relatif à la succession?

Mes deux oncles ont crée une SCI sans meme nous consulter et a ce jour me demande de leurs céder ma part sur papier libre.

De plus l'appartement n'a pas été estimé. est ce légal?

Merci

Par Thierry Nicolaides, le 03/03/2008 à 19:04

la SCI a du être crée avec votre père.

pour la question du rachat de vos parts cela peut se faire avec un avocat.

A vous de prendre un avocat pour défendre vos droits

Thierry Nicolaïdès

Par Visiteur, le 03/03/2008 à 20:50

Voici ce que cela m'inspire.

En tant qu'individaire, vous bloquez tant que vous n'apportez pas de réponse.

En revanche, il faut donner vos état-civils exacts au notaire et montrer votre acceptation de la succession.

Si vous n'avez encore rien fait, prenez rapidement contact.

Vous lui demanderez l'évaluation du bien mais pouvez faire procéder à une évaluation contradictoire et faire connaître au autres vos prétentions en terme de prix, via le notaire, c'est mieux!